

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET RÉVISION DES CLASSEMENTS DES COURS D'EAU:

QUELS IMPACTS POUR SNCF RÉSEAU ?



SOMMAIRE

I) PRÉSENTATION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

II) L'ÉTUDE DE DIAGNOSTIC DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

III) ZOOM SUR LE SEUIL DE L'ARGENS



I) PRÉSENTATION DU CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE



DES OBJECTIFS PRÉCIS INSCRITS DANS UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE LARGE

La Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 -> SDAGE

- atteinte du bon état écologique et chimique des eaux d'ici 2015

Le Grenelle de l'Environnement (2007):

- constitution d'une trame bleue d'ici 2012.



CONSTAT: 50% DES MASSES D'EAU DE SURFACE N'ATTEINDRONT PAS UN BON ÉTAT D'ICI 2015

Une des principales causes : **la rupture des continuités écologiques**

LES CLASSEMENTS DES COURS D'EAU

ART. L-214-17 DU C.E

PRESERVER

LISTE 1 : Cours d'eau réservés

Nouvel ouvrage à vocation hydro-électrique = **interdit**



Nouvel obstacle **quelque soit l'ouvrage** = **interdit**

- ✓ *Cours d'eau en très bon état écologique*
- ✓ *Réservoirs biologiques*
- ✓ *Cours d'eau à protection pour amphihalins*

RESTAURER

LISTE 2 : Cours d'eau classés

Nouvel ouvrage → **dispositifs de franchissement** (poissons migrateurs)

OU

Ouvrages existants → idem, dans un délai de **5 ans**.



Mise en conformité

Mesures d'équipement ou de gestion, délai de **5 ans**
(selon les modalités demandées par le Préfet)

II) DIAGNOSTIC DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

IDENTIFICATION DES OUVRAGES FERROVIAIRES CONSTITUANT UN OBSTACLE À
L'ÉCOULEMENT

DÉFINITION D'UN PLAN D'ACTION

DÉMARCHE

Identification

- Identification des obstacles via le croisement des cours d'eau avec le réseau ferré et via la liste ROE (terminé).

Diagnostic

- Visites de terrain + constitution de fiches-ouvrages (début Avril)
- Données hydrauliques, sur le franchissement piscicole, sur le transport sédimentaire et sur l'état des cours d'eau)
- Propositions d'aménagements

Priorisation des intervention

- (contexte règlementaire, coût, gains écologiques, facilité d'accès...)

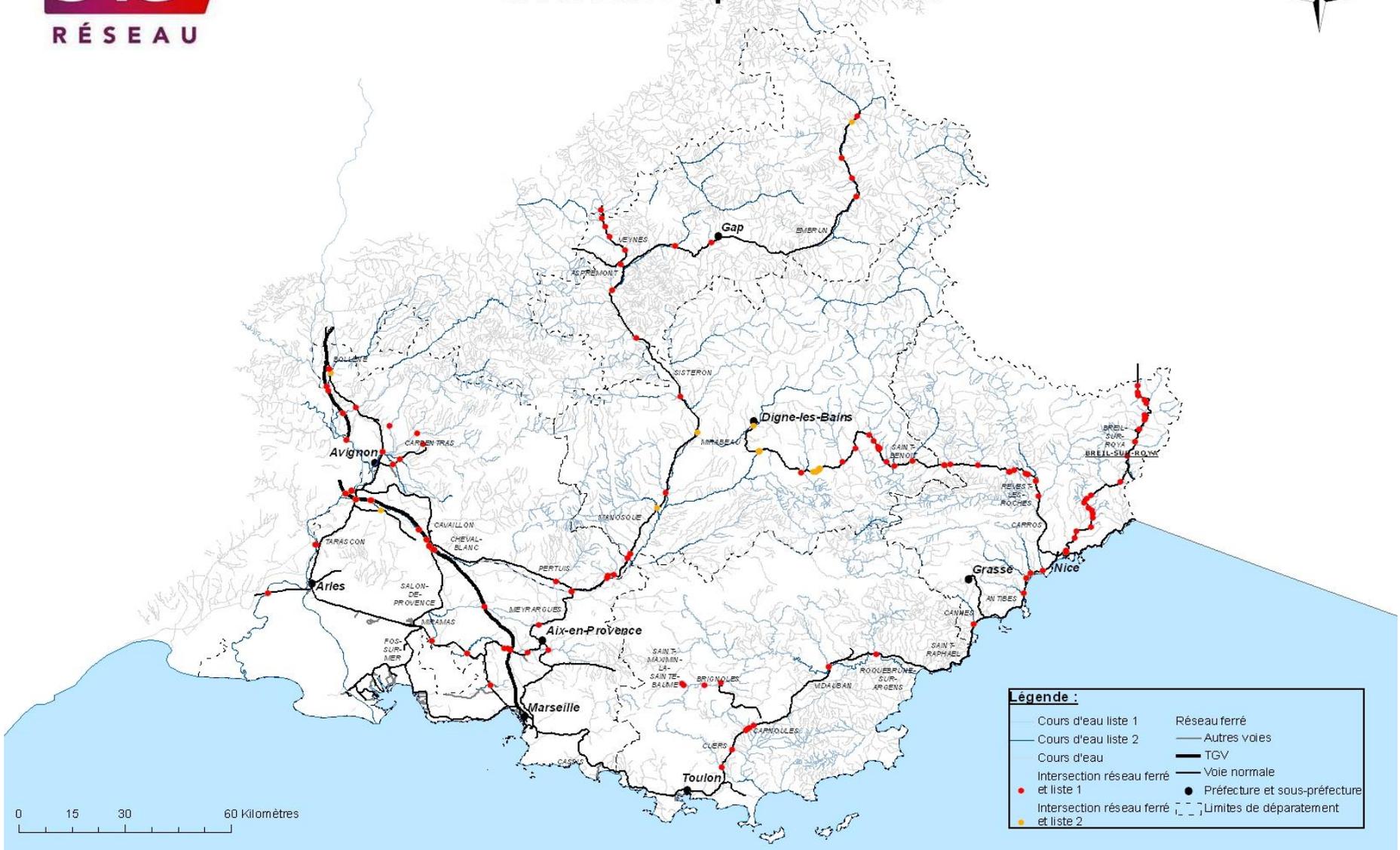
Cadrage pour la réalisation du cahier des charges

- (seulement pour les cours d'eau de classe 2)



L'OBJECTIF EST D'ABOUTIR À UN PLAN D'ACTION / UNE STRATÉGIE POUR LA RESTAURATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES EN LIEU ET PLACE DES OUVRAGES FERROVIAIRES

Le classement des cours d'eau et le réseau ferré en Provence-Alpes-Côte-d'Azur



EXEMPLE DE FICHE-OUVRAGE

FICHE PONT RAIL (obstacle à la continuité écologique)

CADRE REGLEMENTAIRE

Bassin hydrographique :	Artois - Picardie
Visé par l'art.L214-17 du Code de l'environnement ?	Oui
Si oui, par la liste :	Liste 1
Délai de restauration de la continuité écologique :	Dès intervention

Choix possibles

Artois - Picardie	Seine - Normandie
Oui	Non
Liste 1	Liste 2

IDENTIFICATION OUVRAGE

Libellé de l'ouvrage :	Viaduc de la Lys (OA n°3917)
ID ouvrage :	32631
Cours d'eau :	La Lys rivière et canalisée y compris bras de décharge
Code hydro :	E3--0120

LOCALISATION OUVRAGE

Code ligne :	216000
Intitulé ligne :	Ligne de Fretin à Fréthun (LGV)
PK :	32 186
Longueur de l'ouvrage :	113 m



SUITES À DONNER

Vérification de la propriété des ouvrages

Collecte d'études déjà réalisées (notamment pour les ouvrages situés sur des cours d'eau de classe 2)

- Syndicats de Bassins Versants
- CG

Création d'un Copil constitué des représentants des antennes régionales

- L'agence de l'eau
- L'Onema
- La DREAL

Intégration des projets de restauration de la continuité écologiques aux opérations programmées

- Opérations d'investissement
- Opération de renouvellement



III) ZOOM SUR LE SEUIL DE L'ARGENS



CONTEXTE

Un seuil mis en place dans les années 1990 après des travaux d'entretien

Référencé par l'ONEMA en tant qu'obstacle à l'écoulement des eaux

Référencé en « ouvrage Grenelle de lot 2 »

Situé en Zone Prioritaire pour l'Anguille

LE DOSSIER PRO EST FINALISÉ, LES DOSSIERS RÉGLEMENTAIRES SONT EN COURS DE RÉDACTION ET LA MOE EST EN COURS DE SÉLECTION



DESCRIPTION DES TRAVAUX

Quatre ouvrages sont concernés par les travaux :

- Batardeaux et buses (provisoires),
- Une rampe à anguille rive droite,
- Une rampe à anguilles rive gauche,
- Une échancrure centrale devant permettre le respect du fonctionnement hydraulique du fleuve et le passage de canoës.

Dates

- Fin Juillet : début des travaux
- Début septembre : livraison (deadline à ne pas dépasser)

UN TOTAL DE 90 000 EUROS (HORS FRAIS DE MOE TRAVAUX)



LES ACTEURS

(HORS ENTREPRISES)

SNCF Réseau

- MOA

Agence de l'eau

- Financier et partenaire

DDTM 83

- Instruction des dossiers règlementaires (Loi sur l'eau + Natura 2000)

Onema

- Contrôle et validation

Fédération de pêche du var

- Pêche préventive + suivi de l'ouvrage

